

ARC ÉNERGIES MAURIENNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°2025-004 Séance du 20 mars 2025

Le vingt mars deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50 place de la mairie 73130 SAINT-AVRE, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Abdelhamid BELHADDAD, Philippe BOST, Mathilde SONZOGNI, Martine MARTY Romain CUGNET, Martine REFFET, Jean-Claude CHAPPELLAZ, Noël LACROIX, José ACEBEDO CANDIL, Annie BONNIVARD, Philippe OLIVE, Jean-Michel STASIA.

Absents excusés: Philippe GIRARD, Roberto SAILIS, Martine POLTRON, Charles COSTEL, Isabelle BIETRIX.

<u>Secrétaire de séance</u>: Martine REFFET <u>Date de Convocation</u>: 14 mars 2025

Membres en exercice: 18

Présents: 13

Votants:12

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

La loi de finances pour 2024 rend obligatoire la production d'un compte financier unique à partir de 2027 (sur les comptes 2026), en lieu et place du compte administratif et du compte de gestion pour les budgets M57 et M4X.

Lors de la séance du 18 décembre 2024, nous avions convenu de tout mettre en œuvre afin de produire un compte financier unique en lieu et place du compte administratif et du compte de gestion pour 2024.

Le Directeur présente le compte financier unique pour l'année 2024 se soldant comme suit :

| | | | résultat cumulé à la fin de l'ex- | | |
|---|---|-----------|-----------------------------------|--------------|--------------|
| | | | Investissement | Exploitation | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 1 416 852,00 | 4 078 000,00 | 5 494 852,00 |
| | Recettes réalisées (1) | В | 404 367,79 | 4 460 581,88 | 4 864 949,67 |
| | Restes à réaliser | С | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 1 396 343,00 | 7 162 708,00 | 8 559 051,00 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 507 813,26 | 4 513 665,56 | 5 021 478,82 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | -103 445,47 | -53 083,68 | -156 529,15 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | Н | -20 509,00 | 3 084 708,00 | 3 064 199,00 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation) | Excédent /déficit | G+H | -123 954,47 | 3 031 624,32 | 2 907 669,85 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | 1=C-F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G+H+1 | -123 954,47 | 3 031 624.32 | 2 907 669,85 |

Après lecture et commentaires, le Président et ordonnateur du Syndicat Gérard BORDON quitte la séance pour le vote. Sous la présidence de Jean-Claude Chappellaz, vice-président, et après mise au vote, le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité, le compte financier unique 2024 tel qu'il est établi. Monsieur le Président, reprend la séance à l'issue du vote et remercie le conseil pour sa confiance.

Contre: 0

Abstention: 0

Pour: 11.

Réflexions à la suite des résultats du C.F.U. de 2024

À la vue des résultats 2024, le bureau s'est questionné sur les différents leviers qui pourraient être actionnés et mis en place pour permettre d'améliorer les résultats d'Arc Énergies Maurienne.

Un des leviers serait de demander le concours des communes du périmètre afin de ne plus verser la totalité de la part communale sur l'accise de l'électricité (ex TCCFE) Cette remise en cause ne pourra se faire qu'avec l'accord de l'ensemble des collectivités concernées (délibérations concordantes). Après discussions, il est proposé de reparler de ce sujet lorsque la Préfecture nous aura fait parvenir l'Arrêté Préfectoral relatif à la part communale reversée à notre syndicat pour l'année 2025. Cet arrêté est en principe pris vers la fin du mois de décembre. Par conséquent, le premier versement semestriel 2025 tel que prévu par la délibération du 23 juin 2021 ne sera pas honoré.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme?

Le Président,

Gérard BORDON